

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Affichage : 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	17

Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés : Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Annick KOECHLER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Sandrine SAMSON, Monsieur Jérôme LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane DEVILLERS a été nommée secrétaire de séance.

2026 / 041 – ÉCLAIRAGE LED TENNIS COUVERT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans un souci d'économie d'énergie, il est nécessaire de prévoir le remplacement des luminaires existants du tennis couvert par un éclairage LED.

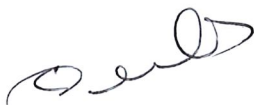
Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département, afin de financer ces travaux et propose de retenir le devis de 10 226,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 15 voix pour :

- **Autorise les travaux d'éclairage LED du tennis couvert pour un montant estimé de 10 226,60 € HT.**
- **Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions pour réaliser lesdits travaux auprès du Département, ainsi que de tous partenaires susceptibles de contribuer au financement de cette opération,**
- **Précise que cette dépense est inscrite au budget 2026.**

La secrétaire de séance, Sylviane DEVILLERS



**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

